



Pays saint-lois

En question

Agneaux : le maire répond à la note attribuée par “Contri- buables Associés”



Catherine Form

L'association Contribuables Associés, dont le but est la surveillance des dépenses publiques et la baisse des impôts, a publié, sur son site, son “argus” annuel des communes de France. Elle se base sur les dépenses de fonctionnement et a attribué, au titre de l'année 2019, la note de 8/20 à Agneaux. Le maire Alain Sévêque répond à nos questions.

Quelles dépenses entrent dans la section fonctionnement du budget d'une commune ?

“Entrent dans cette section, les charges de personnel, l'entretien des rues et bâtiments, les intérêts de l'emprunt, le chauffage des bâtiments publics comme l'école, l'éclairage des rues...”

Comment expliquez-vous une note aussi basse ?

“Agneaux est une ville active et l'attractivité a un coût. Nous avons une médiathèque réputée, une vraie école de musique, ce sont des emplois, donc des charges de personnel. Les taux des impôts fixés par la commune n'ont pas augmenté depuis dix ans. Par contre, la valeur locative estimée par l'Etat est assez haute, tout simplement parce que nous avons investi dans de nombreux équipements qui renforcent l'attractivité de notre commune.

Notre désendettement est de 40 %, malgré une baisse des dotations de l'Etat de 50 %, et nous n'avons pas de nouveaux emprunts depuis 2012. Le dernier gros emprunt que nous avons contracté seuls est celui de pôle de santé, et cet emprunt se rembourse avec les loyers.”

Que pensez-vous de cette note ?

“Si l'on considère les chiffres de l'INSEE qui, eux, émanent de documents officiels, on peut dire qu'il s'agit d'une interprétation du mode de calcul, propre à cette association.”